

Appels mondiaux - Le Fil, Février-mars 2011

Nigeria – Emmanuel Egbo

Un adolescent abattu par la police pendant qu'il jouait

Emmanuel Egbo, 15 ans, a été abattu par la police le 25 septembre 2008 à Enugu, au Nigeria, alors qu'il jouait dans la rue. La police affirme qu'il avait commis un vol à main armée. Cependant, des témoins assurent qu'il n'avait pas d'arme et qu'il jouait avec d'autres jeunes. La famille d'Emmanuel n'a pas pu l'enterrer parce que son corps a disparu de la morgue de l'hôpital.

Dans un premier temps, aucune enquête n'a été ouverte. Les proches d'Emmanuel se sont rendus à maintes reprises au poste de police d'Enugu pour demander que les circonstances de sa mort fassent l'objet d'une enquête. Ils se sont entretenus plusieurs fois avec des responsables de la police d'Enugu entre octobre 2008 et mai 2009. Lors d'une de ces visites, qui succédait à bien d'autres, ils ont appris que le policier chargé de l'enquête avait changé de poste. « L'agent nous a dit que le garçon avait commis un vol à main armée et que l'affaire était close. Pour nous, cette fin est un cauchemar », a expliqué un membre de la famille.

En septembre 2009, la famille d'Emmanuel a été informée que le policier soupçonné de l'homicide avait été arrêté. Cependant, on ignore toujours où se trouve le corps de l'adolescent et, à ce jour, personne n'a été poursuivi pour sa mort.

Veuillez écrire à l'inspecteur général de la police et demander qu'une enquête exhaustive et impartiale soit menée sans délai sur la mort d'Emmanuel Egbo, tué par balle le 25 septembre 2008. Exhortez-le à rouvrir le dossier, à interroger tous les témoins et à traduire les responsables présumés en justice. Demandez instamment que le corps d'Emmanuel Egbo soit restitué à sa famille ou que celle-ci soit informée du lieu où il a été inhumé. Envoyez vos appels à :

Hafiz Ringim
Inspector General of Police
Nigeria Police Force Headquarters
Louis Edet House
Shehu Shagari Way
Area 11 Garki, Abuja
Nigeria

Mexique – Inés Fernández Ortega et Valentina Rosendo Cantú Des femmes violées demandent justice

Inés Fernández Ortega (à gauche) et Valentina Rosendo Cantú ont été violées par des soldats mexicains en 2002. Bien qu'elles aient signalé ces agressions aux autorités et qu'elles n'aient cessé de demander justice, aucune enquête sérieuse n'a été menée et personne n'a été traduit devant les tribunaux.

Inés Fernández a été violée le 22 mars 2002. Trois militaires sont entrés chez elle, où elle se trouvait avec ses enfants. Elle a été jetée à terre et violée par un soldat sous les yeux des deux autres. Valentina Rosendo, alors âgée de 17 ans, faisait la lessive dans un cours d'eau lorsque des soldats l'ont accostée. Ils l'ont menacée et deux d'entre eux l'ont violée.

Inés Fernández et Valentina Rosendo appartiennent à l'ethnie me'phaa (tlapanèque). Au Mexique, les femmes indigènes portent rarement plainte en cas de viol, en raison de barrières culturelles, économiques et sociales. Inés Fernández et Valentina Rosendo ont fait preuve d'un grand courage en dénonçant les actes commis contre elles et en portant l'affaire devant des juridictions, à l'échelon national et international.

Des enquêteurs de l'armée ont tenté d'infirmer leurs allégations, faisant supporter aux victimes la charge de la preuve. De leur côté, les institutions civiles n'ont pas traité correctement le dossier des deux femmes. Inés Fernández, Valentina Rosendo et leurs proches ont fait l'objet de tentatives d'intimidation. Le 28 août 2010, deux hommes ont abordé la fille d'Inés Fernández et lui ont dit que les membres de sa famille seraient en danger de mort s'ils ne quittaient pas la région.

En août 2010, la Cour interaméricaine des droits de l'homme a rendu deux arrêts contre le Mexique et a ordonné qu'une enquête approfondie soit menée par les autorités civiles, que des réparations soient accordées et que des réformes soient apportées à la justice militaire.

Veuillez écrire aux autorités pour leur demander de se conformer pleinement aux arrêts de la Cour interaméricaine, qui ont un caractère contraignant. Soulignez qu'à cette fin, elles doivent veiller à ce que la justice civile mène sans délai des investigations exhaustives et impartiales sur le viol et les actes de torture subis par Inés Fernández Ortega et Valentina Rosendo Cantú et à ce que des réparations adaptées et une protection efficace leur soient accordées. Envoyez vos appels à :

Lic. Felipe de Jesús Calderón Hinojosa
President of the Republic
Residencia Oficial de “Los Pinos”
Col. San Miguel Chapultepec
Mexico D.F., C.P. 11850
Mexique

Fax : +52 5550 935321

Courriel : felipe.calderon@presidencia.gob.mx

Formule d'appel : Dear President, / Monsieur le Président,

Fédération de Russie – Natalia Estemirova

L'assassinat d'une défenseure des droits humains doit faire l'objet d'une enquête

Le 15 juillet 2009 au matin, Natalia Estemirova, défenseure des droits humains, a été enlevée devant chez elle à Grozny, en Tchétchénie. Quelques heures plus tard, son corps a été retrouvé dans une forêt de la république voisine d'Ingouchie. Elle avait reçu des coups de feu tirés à faible distance dans la tête et dans la poitrine.

Natalia Estemirova travaillait pour Mémorial, une organisation russe de défense des droits humains. À partir de l'an 2000, elle avait recueilli des preuves – notamment des déclarations de témoins – de violations des droits humains commises au cours de la décennie précédente. Elle avait également collaboré avec Anna Politkovskaïa, qu'elle avait aidée à entrer en contact avec des victimes d'atteintes aux droits fondamentaux.

L'enquête sur l'assassinat de Natalia Estemirova a conclu qu'aucun représentant de l'État n'était impliqué dans cet homicide. Pourtant, peu de temps avant sa mort, la défenseure des droits humains travaillait, entre autres, sur une exécution extrajudiciaire présumée et une disparition forcée. Elle avait indiqué que des responsables des postes de police de Kourtchaloï et de Chali, en Tchétchénie, étaient peut-être impliqués dans ces violations.

Dans des lettres adressées à Amnesty International, les autorités russes ont donné l'identité du meurtrier présumé de Natalia Estemirova et affirmé qu'un mandat d'arrêt international avait été décerné à son encontre. Cependant, l'organisation craint que les investigations menées à ce jour n'aient pas été suffisantes et s'inquiète notamment de ce que des allégations crédibles selon lesquelles des responsables de l'application des lois seraient mêlés à l'assassinat de Natalia Estemirova n'ont pas été examinées.

Bien que des représentants des autorités, dont le président russe Dmitri Medvedev, aient déclaré que le crime serait élucidé et ses auteurs traduits en justice, rien n'indique que l'enquête soit menée de manière approfondie et indépendante.

Veuillez écrire aux autorités russes pour les engager à mener une enquête indépendante, impartiale et exhaustive sur le meurtre de Natalia Estemirova, et notamment à examiner l'implication possible de représentants de l'État ou de membres des forces de sécurité. Demandez instamment que les responsables présumés soient traduits en justice. Envoyez vos appels à :

Dmitry Anatolievich Medvedev
President of the Russian Federation
ul. Ilyinka, 23
103132 Moscou
Russie

Fax : +7 495 9102134

Israël et territoires palestiniens occupés – hameaux de Hadidiya et Humsa Des familles risquent une expulsion forcée

Les habitants des hameaux de Hadidiya et de Humsa, dans la vallée du Jourdain, en Cisjordanie, vivent constamment dans la crainte d'être expulsés de force et de voir leurs habitations et leurs moyens de subsistance réduits à néant par l'armée israélienne. Ils rencontrent de grandes difficultés à s'approvisionner en eau, l'utilisation des ressources locales étant exclusivement réservée aux colonies israéliennes voisines, qui sont illégales aux termes du droit international.

Depuis 2007, de nombreuses démolitions d'habitations et d'autres constructions ont eu lieu à Hadidiya et à Humsa. En août 2007, les abris de 40 familles ont été détruits. En juin 2009, l'armée israélienne a détruit des habitations et d'autres constructions appartenant à 18 familles et a saisi leur citerne, ainsi qu'un tracteur et une remorque qu'elles utilisaient pour aller chercher de l'eau. Les autorités israéliennes ont également démoli des constructions à plusieurs reprises dans des villages palestiniens voisins en 2010.

Les conditions de vie à Hadidiya et à Humsa sont extrêmement difficiles. La construction de bâtiments en dur leur étant interdite, les villageois résident dans des tentes et des cabanes, constructions également jugées « illégales » par l'armée israélienne et susceptibles d'être détruites. Les communautés palestiniennes de la vallée du Jourdain, qui tiraient auparavant l'essentiel de leur subsistance de l'agriculture et de l'élevage d'ovins, sont actuellement menacées par la pénurie d'eau et le manque de pâtures.

Les autorités israéliennes affirment que les habitants de Hadidiya et de Humsa n'ont pas le droit de vivre dans la région parce qu'il s'agit d'une « zone militaire fermée ». Leur situation illustre la stratégie que les autorités ont manifestement choisi de suivre pour pousser les Palestiniens à quitter cette partie de la Cisjordanie. La communauté internationale a témoigné son soutien aux habitants de ces villages et est intervenue en leur faveur ; toutefois, son attention s'est relâchée ces dernières années. Il est essentiel d'agir à nouveau, et ce sur la durée.

Veuillez écrire aux autorités et les exhorter à adopter un moratoire sur les démolitions et les expulsions forcées à Hadidiya et à Humsa, ainsi qu'à restituer les biens saisis. Demandez instamment la levée des entraves discriminatoires à l'accès à l'eau, à l'électricité et aux produits de première nécessité.
Envoyez vos appels à :

Ehud Barak
Minister of Defence
Ministry of Defence
37 Kaplan Street, Hakiryia
Tel Aviv 61909
Israël

Fax : +972 3 691 6940/696 2757

Courriel : minister@mod.gov.il

Formule d'appel : Dear Minister, / Monsieur le Ministre,

Algérie – Malik Medjnoun Détenu sans jugement depuis 1999

Malik Medjnoun est détenu dans l'attente de son procès depuis 1999. Il a été arrêté le 28 septembre 1999 à la suite de l'assassinat de Lounès Matoub, un chanteur critique à l'égard du gouvernement algérien. Bien que la procédure judiciaire à son encontre ait officiellement débuté en mai 2001, son procès n'a cessé d'être reporté depuis lors.

Après son arrestation, Malik Medjnoun a été maintenu en détention au secret durant plus de sept mois dans une caserne à Alger, où il dit avoir été frappé avec un manche de pioche, soumis à des décharges électriques et contraint à avaler de l'eau sale et d'autres liquides. D'après son témoignage, il a ensuite été quotidiennement battu pendant plusieurs mois par des gardiens de prison et régulièrement privé de nourriture. Il a été transféré à l'hôpital militaire de Blida, au sud d'Alger, son état de faiblesse étant tel qu'il était incapable de se tenir debout.

Malik Medjnoun a été présenté à un procureur général les 4 et 6 mars 2000, ainsi qu'à un juge d'instruction à Tizi Ouzou le 2 mai 2000. Il n'a bénéficié d'une assistance juridique dans aucun des deux cas. Le 2 mai 2000, il a été informé qu'il avait été inculpé d'« appartenance à un groupe terroriste armé » et de l'assassinat de Lounès Matoub, sur la base des déclarations d'un autre homme qui est ensuite revenu sur ses « aveux », affirmant qu'ils lui avaient été extorqués sous la torture. Malik Medjnoun est actuellement incarcéré dans la prison civile de Tizi Ouzou.

Lounès Matoub a été abattu par des tireurs non identifiés le 25 juin 1998. Les circonstances de sa mort sont controversées et n'ont jamais fait l'objet d'une enquête en bonne et due forme.

Veuillez écrire aux autorités et les engager à libérer Malik Medjnoun, cet homme n'ayant toujours pas été jugé plus de 10 ans après son arrestation. Demandez instamment que les allégations selon lesquelles il a été torturé en détention donnent lieu à une enquête exhaustive et impartiale, et que des investigations approfondies soient menées sur l'assassinat de Lounès Matoub. Envoyez vos appels à :

Son Excellence M. Abdelaziz Bouteflika
Président de la République algérienne
Présidence de la République
El Mouradia
16000 Alger
Algérie

Courriel : President@el-mouradia.dz
Formule d'appel : Monsieur le Président,

Philippines – James Balao

Disparition d'un défenseur des droits des indigènes

James Balao, défenseur des droits des indigènes, a été enlevé le 17 septembre 2008 dans la ville de Baguio, aux Philippines. Des témoins ont rapporté qu'il se trouvait alors près de chez lui et que des hommes armés en uniforme l'avaient poussé brutalement dans une camionnette blanche, affirmant qu'ils l'arrêtaient pour trafic de stupéfiants.

James Balao a contribué à la création de l'Alliance populaire de la Cordillère (CPA), une organisation de défense des populations indigènes fondée en 1984. Il a par la suite fait des recherches sur les droits des populations indigènes, notamment les droits fonciers, et contribué à la rédaction des dispositions de la Constitution philippine de 1986 relatives à ces droits.

Avant son enlèvement, James Balao avait envoyé à sa famille un courriel dans lequel il décrivait de manière détaillée la surveillance à laquelle il était soumis depuis juin 2008. Il disait avoir été suivi par une camionnette bleue et blanche. Ces dernières années, des personnes qui subissaient ce type de surveillance ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires. On dénombre actuellement plus de 200 cas non élucidés de disparition forcée aux Philippines pour la seule décennie passée. Les disparitions forcées ont atteint leur plus haut niveau sous le régime de la loi martiale, dans les années 1970, pendant lesquelles 1 600 cas ont été signalés. La plupart d'entre elles n'ont jamais été élucidées.

Le Congrès philippin n'a pris aucune disposition en matière de disparitions forcées, à l'exception d'une brève enquête d'ordre général menée sur des cas signalés en 2008. En 2010, les autorités ont mis sur pied une équipe chargée d'enquêter sur des allégations d'exécutions extrajudiciaires et de disparitions forcées, mais aucune information complémentaire n'a été communiquée sur le cas de James Balao.

Veillez écrire au président des Philippines et exprimer l'inquiétude que vous inspire la disparition forcée de James Balao. Engagez-le à donner un degré de priorité élevé à la résolution des affaires de disparition forcée, y compris celle de James Balao, en ordonnant que des enquêtes approfondies et impartiales soient menées dans les meilleurs délais. Demandez que cet homme soit libéré immédiatement et sans condition, à moins qu'il ne soit inculpé dans de brefs délais d'une infraction dûment reconnue par la loi. Rappelez qu'il ne doit être ni torturé, ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements en détention.

Utilisez le formulaire figurant sur le site officiel de la présidence :

<http://www.president.gov.ph/government/default.aspx>

Précisez votre pays de résidence et, le cas échéant, la section d'Amnesty International dont vous êtes membre.